

Titre de niveau III ENTREPRENEUR DE PETITE ENTREPRISE

Enregistré au RNCP depuis le 21/04/2009 - renouvellement le 19/07/2017
Titre délivré par le Cnam

CPF : 2438
RNCP : 6930

Le Titre Entrepreneur Petite Entreprise permet aux artisans, conjoints collaborateurs, salariés et futurs artisans d'acquérir les connaissances et compétences essentielles nécessaires au pilotage d'un projet au sein d'une entreprise artisanale, dans la perspective d'un développement d'activité.

OBJECTIFS

► Compétences visées

À l'issue de la formation, vous serez en capacité de maîtriser les prises de décisions essentielles à votre projet de création, reprise ou développement d'activité dans une entreprise artisanale et de les mettre en oeuvre.

► Perspectives professionnelles

L'obtention du Titre Entrepreneur de Petite Entreprise permet de diriger et de prendre en charge le management stratégique et opérationnel d'une TPE.

PUBLIC CONCERNÉ

- Demandeurs d'emploi porteurs de projet de création ou reprise d'entreprise
- Stagiaires du dispositif « Assistant Dirigeant d'Entreprise Artisanale »
- Étudiants titulaires du baccalauréat (ou équivalent) avec un projet
- Dirigeants et conjoints collaborateurs d'une entreprise artisanale
- Salariés de l'artisanat

DURÉE ET MODALITÉS

► Durée totale : 308 heures

- Formation au pilotage d'un projet : 161 heures réparties entre face-à-face pédagogique individuel ou collectif et application pratique personnelle encadrée, pour conduire un réel projet au sein de l'entreprise.
- Connaissances fondamentales : 7 modules de 21 heures (147 heures) réparties sur trois jours et espacées sur trois semaines (Jour 1 et Jour 3 : alternance entre apports théoriques, méthodologiques et pratiques / Jour 2 : application pratique personnelle encadrée).

- L'originalité du Titre Entrepreneur de Petite Entreprise est de conjuguer apports de connaissances et mises en application effective dans le cadre d'un projet d'entreprise.
- Le projet choisi – développement d'activité, création ou reprise d'entreprise – constitue le fil conducteur de la formation, car il permet une mise en application concrète des apports théoriques. Tout au long du parcours, ce projet sera piloté grâce à un outil et à des méthodes de gestion de projet et de gestion des compétences.



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Région
Pays de la Loire

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

▶ Contenu

Bonnes pratiques pour entreprendre (23 jours)

Acquisition et mise en oeuvre, à travers la méthode AGIR, de compétences vous permettant de gérer les actions nécessaires à la conduite de votre projet : savoir définir, formaliser, gérer, planifier, suivre, évaluer et échanger sur votre projet.

Des séminaires à thèmes d'actualités entrepreneuriales seront également programmés afin d'enrichir le projet.

Bonnes questions pour entreprendre (21 jours)

Modules de 3 jours présentés sous forme de réponses, pragmatiques et directement transférables, aux questions essentielles que vous devez vous poser dans le cadre de votre projet.

2 modules « mode d'emploi » :

- | | |
|------------------------|--|
| • Management de projet | <i>Comment piloter mon projet ?</i> |
| • GRH – Management | <i>Comment améliorer les compétences utiles à mon projet ?</i> |

et 5 modules « connaissances » parmi les thématiques suivantes :

- | | |
|---|--|
| • Commercial | <i>Comment organiser et développer mes ventes ?</i> |
| • Développement personnel
• Communication interpersonnelle | <i>Ai-je conscience de mes qualités et motivations pour développer mon projet ?</i> |
| • Gestion | <i>Comment positionner le projet dans la dimension économique de l'entreprise ?</i> |
| • Droit des affaires | <i>Comment développer les meilleures stratégies pour mon entreprise tout en sécurisant les négociations et le suivi des engagements contractuels ?</i> |
| • Marketing
• Communication | <i>Comment mieux mettre en valeur et communiquer sur les atouts de mon projet/produit/entreprise ?</i> |

▶ Conditions de délivrance du titre professionnel

- Rapport méthodologique écrit et soutenance orale
- Note de synthèse pour chaque module avec soutenance orale

INFORMATIONS PRATIQUES

• Lieu de la formation :

Dans les locaux des Délégations de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire.

• Calendrier : de septembre 2018 à avril 2019 (308 heures de formation) à Clisson (44).

Alternance de période en centre de formation et en entreprise ou en élaboration de projet de création/reprise.

CONTACTS

Formation organisée à CLISSON

Laurence LUNEAU

lluneau@artisanatpaysdelaloire.fr

▶ Loire-Atlantique

Nathalie FRANCIS

Tél. : 02 51 13 83 27

formationcontinue44@artisanatpaysdelaloire.fr

▶ Maine-et-Loire

Olivia RETIERE

Tél. : 02 41 22 61 26

formationcontinue49@artisanatpaysdelaloire.fr

▶ Vendée

Dominique JAHIER

Tél. : 02 51 44 35 18

formationcontinue85@artisanatpaysdelaloire.fr



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Région
Pays de la Loire